



page: 1/23



Instructions Générales de Courses

Nom de l'épreuve : CATAGOLFE

Dates complètes : 20 et 21 octobre 2018 Lieu : ARRADON, Golfe du MORBIHAN

Autorité Organisatrice : Société des Régates de VANNES

La mention « DPI » dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Une étape constitue une course ou peut être constituée d'une séquence de courses (étapes intermédiaires).

1 REGLES.

- 1.1 La régate sera régie par:
- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- les règles d'Equipement des Voiliers (REV),
- les règles techniques et de sécurité des supports à foils
- les règles de classe, sauf l'une quelconque d'entre elles si elle est modifiée par les présentes Instructions Générales de Course (IGC),
- les règlements fédéraux,
- les Instructions Particulières d'Etape (IPE)

La langue officielle de l'épreuve est le français.

- 1.2 Les RCV modifiées par les présentes ICG sont : Signaux de course, 28.1, 29.1, 30.1, 30.2, 30.3, 32, 35, préambule du chapitre 4, 44.2, 60.1.a, 61.1.b, 61.3, 62, 63.1, 66, A4 et A5. Les règles de classe modifiées sont les règles de jauge.
- 1.3 Règle de protection de l'environnement: un bateau ne doit jeter aucun détritus dans l'eau. Les détritus peuvent être déposés à bord des bateaux d'accompagnement ou des bateaux de l'organisation.

2 AVIS AUX CONCURRENTS.

Les avis aux concurrents sont affichés sur le(s) tableau(x) officiel(s) dont 1'(les) emplacement(s) est (sont) précisé(s) en IPE.

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE.

- 3.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard une heure avant le premier départ prévu, le jour de son entrée en vigueur, sauf tout changement dans le programme qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 3.2 Briefing des concurrents. Un briefing coureur se déroulera au plus tard une heure avant le signal d'avertissement du jour, à moins d'une planification différente dans les IPE. Un membre de chaque équipage a l'obligation d'assister à ce briefing(DPI)

4 SIGNAUX FAITS A TERRE.

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est précisé en IPE.
- 4.2 Signaux.
- Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amenée de l'Aperçu, sauf délai différent précisé en IPE. Ceci modifie Signaux de course.
- Le pavillon "Aperçu" sur "H" avec deux signaux sonores (un signal sonore lors de l'amenée)





signifie : "La course est retardée, il est interdit aux concurrents de se mettre à l'eau ; le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 30 minutes après que l' "Aperçu" sur "H" aura été amené. Ceci modifie "Signaux de Course ».

5 PROGRAMME DES COURSES.

- 5.1 Les courses (étapes) sont prévues selon le programme précisé en annexe. Le nombre d'étapes prévues au programme est indiqué en annexe. Cependant le nombre d'étapes courues est laissé à l'appréciation du Comité de Course qui pourra, en fonction des conditions météorologiques ou de toutes autres considérations de sécurité ou d'impératifs liés à l'organisation générale, modifier le programme initial.
- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée dans les IPE.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après l'heure précisée dans les IPE.

6 PAVILLON(S) DE CLASSE.

Le(s) pavillon(s) de classe est (sont) défini(s) en annexe.

7 ZONES DE COURSE.

L'emplacement de la zone de course globale est précisé en annexe.

8 LES PARCOURS.

- 8.1 Description.
- (i) Les parcours sont décrits dans les IPE qui préciseront l'ordre dans lequel les marques doivent être passées ou contournées, le côté requis de chaque marque, ainsi que la longueur approximative du parcours.
- (ii) Quand le comité de course peut choisir entre plusieurs parcours, les signaux identifiant le parcours à effectuer sont indiqués dans les IPE. Le signal identifiant le parcours à effectuer sera envoyé sur le bateau comité avant, ou au plus tard avec le signal d'Avertissement.
- (iii) Le comité de course peut réduire ou annuler à toute marque de parcours (modification de RCV32). Voir également les IC 8.5, 13.3, 24.2 et 24.3 des IGC.

8.2 Marque de dégagement.

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner à tribord. L'absence du pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord. (ceci modifie Signaux de course). L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement (voir § 9 des IGC).

- 8.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le bateau du comité de course indiquera le parcours à effectuer et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 8.4 Réduction de parcours après le départ. Voir également les IC 13.3, 24.2 et 24.3 des IGC.
- (i) Le pavillon JAUNE envoyé sur le bateau comité signalant la réduction de parcours signifie : "Un nouveau départ peut être donné à cette marque, ou à une des marques suivantes (auquel cas il conviendra de suivre le bateau comité portant le pavillon L), les concurrents devront alors terminer le parcours tel que défini initialement".
- (ii) POINTAGE OFFICIEL AUX MARQUES.

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées dans les IPE (ceci modifie la RCV 32)

Si un bateau comité arborant le second substitut (+ éventuellement le(s) pavillon(s) des classe(s) concernée(s)) se tient près d'une des marques de parcours, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront alors passer dans cette et continuer leur course.





Si, par la suite, le comité décide d'interrompre la course, il arborera sur le bateau comité les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le(s) pavillon(s) des classe(s) concernée(s) (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF. »

Tout événement susceptible de donner lieu à une réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

ant après le passage de cette ligne ainsi validée comme ligne d'arrivée de la course sera réputé être survenu alors que les bateaux concernés ne sont plus en course.

Le comité de course pourra confirmer ces indications par V.H.F, mais l'absence d'information par VHF ne pourra donner lieu à une demande de réparation.

8.5 Cartes du parcours.

Il est de la responsabilité des équipages de se procurer les documents officiels nécessaires à la navigation et mentionnés en annexe.

9 MAROUES.

Toutes les marques sont définies dans les IPE.

Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque tel que prévu dans l'IC 13.2..

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES.

Les zones éventuellement considérées comme des obstacles sont définies en IPE.

11 LE DEPART.

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord
- 11.2 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. (DP)
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie les RCV A4 et A5.
- 11.4 Un bateau du comité de course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS ou BFD au plus tôt 1 minute après le départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de reception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1 (b).
- 11.5 Quand un bateau viseur intervient dans le prolongement de la ligne de départ, il constitue un obstacle et aucun bateau ne peut naviguer entre lui et la marque de départ depuis son signal préparatoire jusqu'au signal de départ.

12 BATEAUX POINTEURS AUX MARQUES.

Des bateaux pointeurs peuvent être stationnés à proximité de chaque marque. L'absence de bateau pointeur aux marques ne peut donner lieu à demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1 (a).

13 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS.

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. (ceci modifie la RCV 28.1).

14 L'ARRIVEE.

- 14.1 Description. Sauf définition différente précisée en annexe ou IPE, la ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée définie dans les IPE
- 14.2 Position. La position de la ligne d'arrivée du parcours normal est définie dans les IPE.





En cas de difficulté, le bateau comité de course pourra maintenir sa position sur la ligne à l'aide du moteur.

15 SYSTEME DE PENALITE.

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 Les pénalités indiquées en % sont calculées en fonction de la RCV 44.3c.
- 15.1 Pénalités de remplacement suite à infraction à une règle du chapitre 2.

16 HEURES ET TEMPS LIMITES.

- 16.1 Les temps limites sont les suivants :
- (a) L'heure ou le temps, limite pour que le premier bateau ayant effectué le parcours, finisse la course, est défini (par classe ou série ou groupe) dans les IPE.
- (b) Le temps limite pour tout bateau pour finir la course après l'arrivée du premier de sa classe (ou série ou groupe) qui a effectué le parcours est défini dans les IPE.
- 16.2 Tout bateau qui n'aura pas fini dans ce temps limite recevra, par le comité de course, le score correspondant à DNF. Ceci modifie les RCV A4, A5 et 35.

17 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION.

- 17.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat de course dont l'emplacement est défini dans les IPE. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 17.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 17.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, dont l'emplacement est précisé dans les IPE. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Les avis de réclamations du comité de cours, du comité technique ou du Jury seront affichées pour informer les bateaux selon la RCV 61.1 (b).
- 17.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1 (a).
 - Départ : Bateaux en attente
 - Règles de sécurité
 - Publicité de l'épreuve
 - Bateaux accompagnateurs
 - Communication radio
- 17.6 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
 - a. dans le temps limite de réclamation si la partie partie demandant réparation a été informée la veille.
 - b. pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée.
 - Ceci modifie la RCV 62.2.

18 CLASSEMENT

- 18.1 <u>Système1. Le classement s'effectuera en points.</u> Le système de Points a Minima de l'annexe A s'appliquera. Classement par cumul des points acquis lors de chaque course courue et validée, après application des éventuelles pénalités applicables. Le système 1 est appliqué par défaut (hors précision autre en annexe).
- 18.2 <u>Système 2. Le classement s'effectuera en temps cumulé par addition des temps réels</u> (monotypie) <u>ou compensés</u> (multi séries handicap) réalisés, dans chaque course courue et validée, augmentés si nécessaire, des éventuelles pénalités applicables de chaque étape prévue





- 18.3 Toutes les étapes courues et validées sont prises en compte pour le classement.
- 18.4 Le nombre d'étapes devant être validées pour valider l'épreuve est précisé en annexe.
- 18.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont éventuellement soumis sera fait selon le système temps sur temps. Si un autre système de calcul est choisi, il sera précisé en annexe.

18.6. Pénalités applicables.

Les pénalités mentionnées dans les présentes IGC, peuvent être exprimées en temps ou en pourcentage. Sauf précision différente, le temps concerné est du temps réel ; et dans le cas de pourcentage, la pénalité s'applique selon les modalités de la règle 44.3.c des RCV en utilisant le pourcentage à appliquer décidé par le comité de réclamation. Ceci, hors blessure ou dommage sérieux causé ou avantage acquis significatif.

18.6.1. Système 1. :

- a) DNC, DNS, RAF, DNF, DSQ: application Annexe A.
- b) Infraction aux RCV 29.1 ou 30.1 ou 30.2 ou 30.3 :
 - OCS: 30% du nombre des inscrits, (ceci modifie 29.1, 30.1 et A.4),
 - ZFP: application de la règle 30.2,
 - BFD : 50 % du nombre des inscrits (ceci modifie 30.3 et A5).
- c) défaut d'émargement chaque pénalité correspond à 10% du nombre des inscrits de sa série.
- d) Infractions aux règles autres que celles du chapitre 2, non traitées spécifiquement par un article des IGC et de leur annexe, de 10% du nombre des inscrits à DSQ selon appréciation du jury.
- e) Infraction RCV 28 : Un bateau n'ayant pas effectué le parcours conformément à RCV 28 recevra une pénalité allant de 5 min à DSQ, attribuée par le comité de course .

Un avis mentionnant les pénalités appliquées suivant cet article sera affiché au tableau officiel dès le retour à terre du CC et au plus tard à l'heure limite du dépôt des réclamations. Les concurrents auront 30 minutes après l'heure d'affichage pour contester la pénalité devant le jury.

18.6.2. Système 2.

Pour les courses en multi séries, handicap, le temps concerné est du temps compensé, pour les courses en classe monotype, le temps concerné est du temps réel.

- a) DNC, DNS, RET, DNF: Temps du dernier bateau de sa série ayant fini après avoir effectué le parcours + 10 minutes, ceci modifie la règle A4.2.
- DSQ: son temps compensé est égal au temps du dernier bateau de sa série ayant fini après avoir effectué le parcours + 20 minutes,
 - b) Infraction aux règles: 29.1 ou 30.1 ou 30.2 ou 30.3:
- OCS : temps de course réalisé par le bateau + 20 min (ceci modifie 29.1, 30.1 et A.4),
- ZFP : temps de course réalisé par le bateau + 10 min (ceci modifie 30.2),
- BFD : temps de course réalisé par le bateau + 30 min (ceci modifie 30.3).
 - c) défaut d'émargement : chaque pénalité (Cf. article 19) correspond en temps, à 5 minutes.
- d) Après instruction, infraction à une RCVdu chapitre 2, non réparée mais reconnue avant instruction, la pénalité ne sera pas inférieure à 5 minute. La même infraction non reconnue avant instruction : DSQ au sens de l'alinéa (a).
- e) Après instruction, Infraction aux autres règles que celles du chapitre 2 non traitées spécifiquement par un article des IGC et de leur annexe :
- Si un bateau reconnait son infraction, la pénalité sera laissée à l'appréciation du jury, mais ne sera pas inférieure à : 5 minutes.
- Pour la même infraction, non reconnue, et établie, la pénalité ne sera pas inférieure à : 20 minutes

19 REGLES DE SECURITE.

19.1 Contrôle à la sortie et au retour : un système de contrôle pourra être mis en place.

Raids Instructions Générales de Course édition 30-09-2018 page : 5/23





Si un système d'émargement est mis en place :

- 19.1.1 Il est obligatoire avant le départ sur l'eau et au retour à terre. Au départ, il est ouvert 1 heure avant le 1^{er} signal d'avertissement du jour et au retour il est clos à l'heure limite de dépôt des réclamations.
- 19.1.2 Le non-respect de chaque émargement entraînera une pénalité appliquée à la course du jour la plus proche, courue par le concurrent, et ceci sans instruction (modification de la règle 63.1 des RCV). Le non respect des contrôles sortie et retour entraîne la même pénalité à toutes les étapes du jour (éventuelles étapes intermédiaires).

Pénalités mentionnées en 18.6.1 ou 18.6.2 de ces IGC.

- 19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.(DP)
- 19.3 Toute infraction aux règles de sécurité fera l'objet d'une pénalité directe proposée par le jaugeur aux coureurs avec accord du jury.

La pénalité proposée par infraction sera de 30 secondes pour la course du jour la plus proche, courue par le concurrent et ceci sans instruction.

Si le coureur conteste la pénalité, le jaugeur déposera une réclamation.

20 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT.

- 20.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 Le remplacement d'équipement endommagé ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT.

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, s'il y a lieu, et tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel, au plus tard deux heures avant l'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course. Sauf prescriptions contraires en annexe, les réclamations concernant les coefficients attribués pour le calcul des temps compensés sont admises jusqu'à 2 heures après l'heure limite d'affichage. En cas de circonstances exceptionnelles, le Jury pourra accepter le dépôt plus tardif d'une telle réclamation, mais pas au-delà de l'heure limite de dépôt des réclamations du premier jour.

21.3. Contrôles sur l'eau:

Sur ou à proximité de la ligne d'arrivée, un bateau du comité de course arborant le pavillon "J" du code international signifie "Venez à portée de voix pour vérifier votre éventuelle convocation à un contrôle de jauge sur l'eau".

22 BATEAUX OFFICIELS.

Les bateaux officiels seront identifiés comme précisé en annexe.

23 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS.

- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signal un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24 SECURITE.

- 24.1 Des consignes particulières peuvent être précisées en annexe, notamment relativement à une surveillance des équipages entre eux.
- 24.2 Réduction ou Annulation d'une course après le départ.





En cas d'annulation d'une course, ou de réduction, après le départ par le comité de course, le reste du parcours sera effectué en convoyage en navigation groupée.

Les concurrents devront se conformer aux directives du comité de course, précisées en annexe.

24.3 Demande d'abandon d'un ou de plusieurs équipages par le comité de course.

Pour des raisons de sécurité, le comité de course se réserve la possibilité de demander, à une marque, à un (des) concurrent(s) attardé(s) d'abandonner la course soit en regagnant directement la ligne d'arrivée soit en étant pris en remorque. Cette décision peut intervenir au delà de 45 minutes après le passage, à cette marque, du 1^{er} concurrent de la série concernée.

Lorsque cette obligation s'applique, le bateau du comité de course, à la marque, arbore un pavillon "K" et signale l'opération par des signaux sonores répétitifs (ceci modifie signaux de course).

Le(s) concurrent(s) concerné(s) par cette décision du comité de course devra (ont) passer entre le bateau comité et la marque (modification de R28), suivre les instructions du comité de course, et se conformer aux inionctions du commissaire de course.

Le(s) concurrent(s) concerné(s) par cette action du comité de course sera (ont) classé(s) après les concurrents ayant réalisé le parcours normal, et dans leur ordre de passage à cette marque (modification de R 35, A4 et A5). Après leur passage de marque, ils rejoindront directement le lieu d'atterrissage initialement prévu, mais ne devront pas franchir la ligne d'arrivée prévue initialement pour cette course. La première infraction à cette règle entraînera pour la course concernée, après instruction, la disqualification du (des) concurrent(s) concerné(s); une deuxième infraction à cette règle entraînera pour le(s) concurrent(s) concerné(s) une disqualification sur les différentes courses de l'épreuve.

Dans le cas de classement "système 2", leur temps de course (fictif) correspondra à leur temps au passage de la marque, multiplié par un coefficient suffisant lié au pourcentage de parcours restant à couvrir, temps fictif supérieur au temps du dernier de leur série ou classe ayant effectué le parcours complet. A partir du classement provisoire ainsi obtenu, le score définitif de l'étape, pour les bateaux DNF, est établi ensuite en application de l'article 18.6.2 des présentes IGC.

24.4 Matériel de sécurité. Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par les règles de classes, par les prescriptions de sécurité figurant en annexe des présentes IGC et par la réglementation en vigueur.

24.5 Balisage maritime. Le respect du balisage maritime relève de l'entière responsabilité de chaque skipper.

25 COMMUNICATION RADIO.

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

26 PRIX.

Des prix seront distribués comme précisé en annexe.

27 DECISION DE COURIR.

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule reponsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

28 HORAIRES DES MAREES.

Se reporter à l'annexe.

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Christophe GAUMONT

Président du comité technique : Michel MOYON

Président du Jury: Patrick BREHIER

Président du Comité d'Organisation: Luc HOUDET





ANNEXE AUX INSTRUCTIONS GENERALES DE COURSE.

Cette annexe mentionne des précisions générales vis-à-vis des Instructions Générales de Course.

5.1. Programme des courses.

Vendredi 19 Octobre

18 h à 20H confirmation des inscriptions A partir de 19 h 30 Soirée grillades

Samedi 20 Octobre

- 8 h 00 : confirmation des inscriptions,
- 10 h 30 : briefing de course aux concurrents
- 11 h 30 : signal d'avertissement pour le premier départ

Vers 17H devant Arradon : Petits parcours pour les champions et sélectionnés olympiques sur Diam 24

Vers 18h00 : AG de la classe Formule 18

-19 h 30 : Soirée diner avec orchestre réservée aux 200 premières personnes inscrites (20€ par personne, repas complémentaire accompagnant possible) à la salle de sport d'Arradon.

Dimanche 21 Octobre

- 9 h 30 : briefing de course aux concurrents
- 10 h 30 : signal d'avertissement pour les premiers départs
- 16 h 30 : remise des prix à la Lucarne d'Arradon et buffet léger

6. Pavillon(s) de Classe(s).

Diam 24 : Flamme Bleue
Flying Boat : Flamme Rouge
C1 : Blanc marqué « C1 »
Formule 18 : Blanc marqué « F 18 »
HC16/ C3 spi : Blanc marqué « C3 »
Dart 18/ Nacra ailerons : Blanc marqué série

Un ruban rouge d'identification des concurrents de la classe C1 est attaché à la latte supérieure

7. Zone de course.

Golfe du Morbihan et Baie de Kerjouanno

8.6. Cartes des parcours (références, dates).

Carte du golfe du Morbihan (carte SHOM 7137L, édition 15/02/2012)

18. Système de classement retenu :

Système 1 de points à minima : Dart 18/ Nacra aileron/ HC16

Système 2. en temps cumulé par addition des temps réels (monotypie) Formule 18, Diam 24 ou compensés (multi séries - handicap) C1, C3 et Flying Boat.

18.4. Nombre de courses à valider pour valider l'épreuve.

Une course suffit pour valider l'épreuve.

Aucune course ne sera retirée

22. Bateaux Officiels: ils arboreront un pavillon Decathlon

Raids Instructions Générales de Course édition 30-09-2018 page : 8/23





- **23. Bateaux accompagnateurs :** ils arboreront une flamme rouge
- **24.2. Réduction ou annulation après le départ.** En dehors des procédures prévues dans les IGC, les concurrents seront prévenus d'une réduction par l'envoi sur un bateau du Comité de Course du pavillon « S » du code international accompagnés de 2 signaux sonores. L'envoi du pavillon orange sur ce bateau signifie qu'un nouveau départ sera donné et que les bateaux doivent rester à proximité.

24.5 Zone des 300m et Zone de baignade

La navigation est autorisée dans la bande des 300 mètres, hors zone de baignade

25. Prescriptions de Sécurité. Pour tous les bateaux : 1 pagaie d'1 mètre au moins, 1 bout de remorquage à poste de 15 m de long et 6 mm de diamètre, 1 bout de redressage à poste de 4 m de long et 10 mm de diamètre, 2 brassières homologuées ou certifiées CE et combinaison iso thermique, 1 compas de route fixé au bateau (pour les F18, C1, Diam 24), un miroir de signalisation, 1 radio VHF étanche multicanaux ou 1 téléphone portable dans un sac étanche. Chaque concurrent doit porter sur lui, dès qu'il est sur l'eau, un Flash light et un stick lumineux, type cyalume vert. Autres équipements autorisés : GPS portable et compas électronique, cela modifie les règles de jauge de la classe F18. Le respect du balisage est laissé à l'appréciation et à la responsabilité de chaque skipper, il est fortement conseillé. Chaque skipper est responsable des éventuels dommages résultant de la non-application de ces consignes.

Les règles techniques et de sécurité des supports à foils de la FFVoile s'appliquent sur l'épreuve.

29. Horaires de marées.

Les informations ci-dessous données à titre indicatif, correspondent au site d'ARRADON, les concurrents effectueront les éventuelles corrections nécessaires pour les autres sites du Golfe.

	Samedi 20 Octobre 2018	Dimanche 21 octobre 2018
Coefficients	(45/51)	(57-63)
Pleine Mer	17h13	17h52
Basse Mer	10h57	11h37





INSTRUCTIONS PARTICULIERES D'ETAPES.

1. Avis aux Concurrents

Les avis aux concurrents sont affichés sur le tableau officiel situé sur le Parking dériveur près de la capitainerie

- 2. Briefing des concurrents. Samedi à 10H30, dimanche à 9H30, sur la terrasse du bar l'Abricotier.
- 3. Salle du jury : le jury se tiendra dans la salle où aura eu lieu la confirmation des inscriptions.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE.

Mât de Pavillon. Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le Parking dériveur près de la capitainerie

5. PROGRAMME DES COURSES.

Heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course :

Samedi 20 Octobre 11H30,

Dimanche 21 Octobre à 10H30,

Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00

8. PARCOURS

Les parcours et marques des raids sont décrits dans les IPE, le numéro du parcours à effectuer sera affiché à l'arrière du bateau Comité, au plus tard à l'envoi du signal d'avertissement.

En fonction des conditions météorologiques, les parcours pourront être inversés. Les concurrents seront informés par l'envoi sur le bateau Comité de Course avant ou avec le signal d'avertissement du pavillon « R » du code international.

9. MARQUES

Les bouées utilisées sur les raids sont cylindriques ou coniques rouge, blanche ou jaune. Aux marques comportant un astérisque (*) dans les IPE, il pourra y avoir réduction de parcours.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES.

Les zones éventuellement considérées comme des obstacles sont définies dans un document affiché sur le tableau officiel.

11.2. LIGNE DE DEPART.

La zone de départ est située devant le port d'Arradon, entre l'île Piren, les îles Logoden et l'île Holavre.

Les extrémités de la ligne de départ sont déterminées par le mât du bateau du comité de course arborant un pavillon orange et le coté parcours d'une bouée blanche siglée DECATHLON. La bouée pourra être posée sur un bateau viseur.

Marque de dégagement : Bouée conique rouge.

13.3 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS.

Aux marques comportant un astérisque (*) dans les IPE, il pourra y avoir réduction de parcours, soit :
a) en ayant ensuite à rejoindre la zone d'arrivée initialement prévue en tenant compte des marques de parcours initialement positionnées entre cette marque et la zone d'arrivée normale.





Dans ce cas, le bateau du comité de course arborera le pavillon "O"

- b) une réduction selon la règle 32 des RCV.
- c) une réduction selon l'article 8.5 des IGC Ceci modifie la règle 32.2.

14. LIGNE D'ARRIVEE.

La zone d'arrivée normale (sans réduction de parcours) est située à proximité de la cale de mise à l'eau du parking dériveurs du port d'Arradon, dans le sud de la capitainerie du port d'Arradon.

Les extrémités de la ligne d'arrivée sont déterminées par le mât d'un bateau du Comité de Course arborant un pavillon bleu ou S et une bouée blanche siglée DECATHLON.

Si le bateau comité porte un pavillon orange, cela signifie qu'un nouveau départ sera donné sur zone et que les bateaux doivent rester à proximité.

16. HEURES ET TEMPS LIMITES.

Pour le premier bateau pour finir la course, pas de temps limite. Le temps limite pour tout bateau pour finir la course après l'arrivée du premier de sa classe varie selon les parcours :

<u>IPE 1, 2, 6, 9, 10, 15</u>: 1 H 00 après l'arrivée du premier de chaque série, <u>IPE 3, 4, 5, 8</u>: 40 min. après l'arrivée du premier de chaque série. <u>IPE 7, 11, 12, 13, 14</u>: 15min. après l'arrivée du premier de chaque série.

Pour les C1, le temps limite sera pris après l'arrivée du premier 16 pieds

17 RECLAMATIONS, RECONNAISSANCES D'INFRACTION ET DEMANDES DE REPARATION.

17.2 Pour chaque classe, le temps limite du dépôt des réclamations est de une heure après que le dernier bateau de la classe (ou série) a fini la dernière course du jour.





IPE 1

Grand Parcours « Boëdic – Port Navalo » (19M)

Ligne de départ (art.11.2 des I.G.C. et des IPE)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (art. 11.2 des IPE)

Bouée cardinale ouest Boédic à contourner en la laissant à tribord

Les deux Iles Logoden à laisser à tribord

Ile Pirenn à laisser à bâbord

* Bouée latérale rouge Roche Colas à laisser à tribord

Ile Stibiden à laisser à tribord.

* Porte mouillée devant le mole de Port Navalo : entre une bouée conique jaune, à tribord et un bateau du Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON à bâbord

Ile du grand Vézit à laisser à tribord.

Ile aux Moines à laisser à tribord

Perches vertes des réchauds, au Nord Ouest de l'Île-aux-Moines, à laisser à tribord.

* Bouée latérale rouge Logoden, mouillée près de la pointe d'Arradon, à laisser à tribord

Ligne d'arrivée : (art.14 des I.G.C.)

Remarque:

Si le bateau du Comité de Course situé à côté du mole de Port Navalo arbore un **pavillon O**, ceci signifie : « l'Île du grand Vézit n'est plus à respecter comme marque de parcours ». C'est à dire que les bateaux vont directement à la ligne d'arrivée en laissant l'Île aux Moines à tribord, tout en respectant les marques de parcours qui les séparent de la ligne d'arrivée.





IPE 2

Grand parcours « Port Navalo - Boëdic » (17.5M)

Ligne de départ (art.11.2 des I.G.C. et des IPE)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (art. 11.2 des IPE)

Pointe Nord de l'Ile aux Moines (Le Trech') à laisser à bâbord.

Perches vertes des réchauds, au Nord Ouest de l'Ile-aux-Moines, à laisser à bâbord.

*Porte mouillée devant le mole de Port Navalo : entre une bouée conique jaune, marquée Blanc, à tribord et un bateau du Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON à bâbord

Ile du grand Vézit à laisser à laisser à tribord.

Pointe Sud de l'Île aux Moines (Penhap) à laisser à bâbord

- * Bouée Roche Colas à laisser à bâbord
- *Bouée latérale verte de Pirenn à laisser à tribord.
- *Bouée latérale rouge Logoden à laisser à tribord
- *Bouée cardinale Boëdic à contourner en la laissant à bâbord

Ligne d'arrivée : (art.14 des I.G.C. et des IPE)

Remarque:

Si le bateau du Comité de Course situé à côté du mole de Port Navalo arbore un **pavillon O**, ceci signifie : « l'Île du grand Vézit n'est plus à respecter comme marque de parcours ». C'est à dire que les bateaux vont directement à la ligne d'arrivée en laissant l'Île aux Moines à bâbord, tout en respectant les marques de parcours qui les séparent de la ligne d'arrivée.





IPE 3

« Tour de l'Île aux Moines » (9 M)

Ligne de départ (art.11.2 des I.G.C. et des IPE)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (art. 11.2 des IPE)

Pointe Nord de l'Île aux Moines (Le Trech') à laisser à bâbord.

Perches vertes des réchauds, au Nord Ouest de l'Île-aux-Moines, à laisser à bâbord.

- *Pointe Sud de l'Île aux Moines (Penhap) à laisser à bâbord.
- *Bouée latérale rouge Roche Colas à laisser à laisser à bâbord
- * Bouée latérale rouge Logoden, mouillée près de la pointe d'Arradon, à laisser à tribord

Ligne d'arrivée : (art.14 des I.G.C. et des IPE)

IPE 4

« Irus – Boëdic – Ile aux Moines » (12.5M)

Ligne de départ (art.11.2 des I.G.C. et des IPE)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (art.8.2 des I.G.C.)

Pointe Nord de l'Ile aux Moines (Le Trech') à laisser à bâbord.

Contourner l'Île Irus en la laissant à laisser à bâbord

Perches vertes des réchauds, au Nord Ouest de l'Île-aux-Moines, à laisser à bâbord.

*Pointe Sud de l'Île aux Moines (Penhap) à laisser à bâbord.

Ile Stibiden à laisser à bâbord

- *Bouée latérale Roche Colas à laisser à bâbord
- *Bouée latérale verte de Pirenn à laisser à tribord.
- *Bouée latérale rouge Logoden à laisser à tribord
- *Bouée cardinale Boëdic à contourner en la laissant à bâbord

Iles Logoden à laisser à bâbord

Ligne d'arrivée : (art.14 des I.G.C. et des IPE)





IPE 5

« Irus – Boëdic – tourelle de l'Oeuf » (15.5M)

Ligne de départ (art.11.2 des I.G.C. et des IPE)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (art. 11.2 des IPE)

Bouée cardinale ouest Boédic à contourner en la laissant à bâbord.

Iles Logoden à laisser à bâbord

- * Bouée latérale rouge Logoden, mouillée près de la pointe d'Arradon, à contourner en la laissant à bâbord.
- *Bouée latérale rouge Roche Colas à laisser à tribord
- *Porte : entre une bouée conique jaune, à laisser à bâbord, mouillée entre la tourelle rouge de l'œuf et l'île Govihan et un bateau du comité de Course arborant un pavillon DECATHLON.
- *Bouée cardinale sud « DRENEC » au sud de l'ILE d'ARZ, à laisser à bâbord.
- *Bouée latérale rouge Bilhervé, mouillée dans l'anse de Bilhervé à l'Est de l'ILE d'ARZ, à contourner en la laissant à bâbord.
- *Bouée Cardinale sud « DRENEC » au sud de l'ILE d'ARZ, à laisser à tribord.
- *Bouée latérale rouge Roche Colas à laisser à bâbord
- *Bouée latérale verte de Pirenn à laisser à tribord.
- *Bouée latérale rouge Logoden à laisser à tribord
- * Bouée cardinale ouest Boédic à contourner en la laissant à bâbord

Ligne d'arrivée : (art.14 des I.G.C. et des IPE)

Remarque:

Si le bateau du Comité de Course de la porte mouillée entre l'île de l'œuf et l'île Govihan arbore un pavillon O, ceci signifie : « la boucle située à l'Est de la bouée cardinale sud Drennec n'est plus à respecter comme marque de parcours ». C'est à dire que les bateaux vont directement à la ligne d'arrivée en laissant la bouée de roche colas à bâbord, tout en respectant les marques de parcours qui les séparent de la ligne d'arrivée.





IPE 6

« Parcours en Rivière d'Auray » (19 M)

Ligne de départ (art.11.2 des I.G.C. et des IPE)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (art. 11.2 des IPE)

Pointe Nord de l'Île aux Moines (Le Trech') à laisser à bâbord.

Perches vertes des réchauds, au Nord Ouest de l'Ile-aux-Moines, à laisser à bâbord.

Ile longue à laisser à tribord

*Porte: dans la rivière d'Auray entre une bouée conique, à bâbord et un bateau Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON, mouillé à 200m dans le sud de la pointe espagnole, dans la baie de l'Ours.

Pointe de l'Île aux Moines (Penhap) à laisser à bâbord

- * Bouée latérale rouge Roche Colas à laisser à bâbord
- * Bouée latérale rouge Logoden, mouillée près de la pointe d'Arradon, à laisser à tribord

Ligne d'arrivée : (art.14 des I.G.C. et des IPE)

IPE 7

« Petit parcours » (un tour : 2 M)

Le parcours comporte 3 tours.

Ligne de départ (art.11.2 des I.G.C. et des IPE)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (art. 11.2 des IPE)

***Porte :** entre la bouée cardinale Boédic à laisser à bâbord et un bateau du comité de Course arborant un pavillon DECATHLON.

Iles Logoden à laisser à bâbord.

- *Porte : entre la bouée latérale Logoden rouge, mouillée près de la pointe d'Arradon, à laisser à bâbord et un bateau du comité de Course arborant un pavillon DECATHLON (fin d'un tour).
- Ligne d'arrivée : (art.14 des I.G.C. et des IPE)

 Attention : il est intendit de passar dans cette ligne d'arrivée et

Attention : il est interdit de passer dans cette ligne d'arrivée entre les tours.





IPE 8

« Grand tour du golfe » (13.5 M)

Ligne de départ (art.11.2 des I.G.C. et des IPE)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (art. 11.2 des IPE)

Pointe Nord de l'Ile aux Moines (Le Trech') à laisser à bâbord.

Perches vertes des réchauds, au Nord Ouest de l'Île-aux-Moines, à laisser à bâbord.

*Pointe Sud de l'Île aux Moines (Penhap) à laisser à bâbord

Ile Stibiden à laisser à bâbord

*Porte : entre la Bouée cardinale sud « DRENEC » au sud de l'ILE d'ARZ, à laisser à bâbord et un bateau Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON.

*Contourner en la laissant à bâbord une bouée conique mouillée à 0.15 M au sud de l'Île de Lern

* bouée cardinale Boédic à contourner en la laissant à bâbord

*Bouée latérale rouge Logoden à laisser à tribord

Ligne d'arrivée : (art.14 des I.G.C. et des IPE)





IPE 9

Grand Parcours extérieur « Boëdic – Kerjouano » (24.5 M)

Ligne de départ (art.11.2 des I.G.C. et des IPE)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (art. 11.2 des IPE)

Bouée cardinale ouest Boédic à contourner en la laissant à tribord

Les deux Iles Logoden à laisser à laisser à tribord

* Bouée latérale rouge Roche Colas à laisser à tribord

Ile Stibiden à laisser à tribord.

- * **Porte** entre la bouée cardinale Sud Crezic à bâbord et un bateau du Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON à tribord
- *Bouée cardinale Sud Méaban à contourner en la laissant à bâbord.

Les HC16/ C3 / Dart 18/ Nacra 5.7 ne contournent pas la bouée conique jaune, mouillée devant les « remparts de Kerjouanno mais rentrent dans le golfe pour terminer le parcours en respectant les marques qui les séparent de la ligne d'arrivée.

* Bouée conique jaune, mouillée devant les « remparts de Kerjouanno » par_47 31 800 et 02 52 800 à contourner en la laissant à bâbord

Ile aux Moines à laisser à tribord

Perches vertes des réchauds, au Nord Ouest de l'Île-aux-Moines, à laisser à tribord.

* Bouée latérale rouge Logoden, mouillée près de la pointe d'Arradon, à laisser à tribord

Ligne d'arrivée : (art.14 des I.G.C.)

Remarque:

Si le bateau du Comité de Course situé à côté de la bouée Creizic Sud ou de la bouée Sud Méaban arbore un **pavillon O**, ceci signifie : « Rejoignez directement la ligne d'arrivée en laissant l'Île aux Moines et les perches des Réchauds à tribord »





IPE 10

Grand parcours « Kerjouano - Boëdic » (24.5 M)

Ligne de départ (art.11.2 des I.G.C. et des IPE)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (art. 11.2 des IPE)

Pointe Nord de l'Ile aux Moines (Le Trech') à laisser à bâbord.

Perches vertes des réchauds, au Nord Ouest de l'Île-aux-Moines, à laisser à bâbord.

- * **Porte** entre la bouée cardinale Sud Creizic à laisser à bâbord et un bateau du Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON à tribord
- *Bouée cardinale Sud Méaban à contourner en la laissant à bâbord.

Les HC16/C3 / Dart 18/Nacra 5.7 ne contournent pas la bouée conique jaune, mouillée devant les « remparts de Kerjouanno mais rentrent dans le golfe pour terminer le parcours en respectant les marques qui les séparent de la ligne d'arrivée.

- * Bouée conique jaune, mouillée devant les « remparts de Kerjouanno » par_47 31 800 et 02 52 800 à contourner en la laissant à bâbord
- *Pointe Sud de l'Île aux Moines (Penhap) à laisser à bâbord

Ile Stibiden à contourner en la laissant à bâbord.

- * Bouée Roche Colas à laisser à bâbord
- *Bouée latérale verte de Pirenn à contourner en la laissant à tribord.
- *Bouée latérale rouge Logoden à contourner en la laissant à tribord
- *Bouée cardinale Boédic à contourner en la laissant à bâbord

Ligne d'arrivée : (art.14 des I.G.C. et des IPE)

Remarque:

Si le bateau du Comité de Course situé à côté de la bouée Creizic Sud ou de la bouée Sud Méaban arbore un **pavillon O**, ceci signifie : «, Rejoignez la ligne d'arrivée en laissant l'Île aux Moines et la bouée latérale rouge Roche Colas à Bâbord »





IPE 11

« Ile aux Moines Ile Arz » (15.5M)

Ligne de départ (art.11.2 des I.G.C. et des IPE)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (art. 11.2 des IPE)

Pointe Nord d l'île au Moines (Le Trech') à laisser à bâbord

Perches vertes les réchauds, (au NW Ile aux Moines) à laisser à bâbord

*Pointe Sud Ile aux Moines (Penhap) à laisser à bâbord

*Porte entre une bouée conique jaune (mouillée entre la tourelle de l'œuf et l'île Govihan) et un bateau comité arborant un pavillon DECATHLON.

*Bouée cardinale sud « DRENEC » au sud de l'ILE d'ARZ, à laisser à bâbord.

*Bouée latérale rouge Bilhervé, mouillée dans l'anse de Bilhervé à l'Est de l'ILE d'ARZ, à contourner en la laissant à bâbord.

*Bouée Cardinale sud « DRENEC » au sud de l'ILE d'ARZ, à laisser à tribord.

*Bouée latérale rouge Roche Colas à laisser à bâbord

*Bouée latérale verte de Pirenn à laisser à tribord.

*Bouée latérale rouge Logoden à laisser à Tribord

* Bouée cardinale ouest Boédic à contourner en la laissant à bâbord

Ligne d'arrivée : (art.14 des I.G.C. et des IPE)

Remarque:

Si le bateau du Comité de Course de la porte mouillée entre l'île de l'œuf et l'île Govihan arbore un pavillon O, ceci signifie : « la boucle située à l'Est de la bouée cardinale sud Drennec n'est plus à respecter comme marque de parcours ». C'est à dire que les bateaux vont directement à la ligne d'arrivée en laissant la bouée de roche colas à bâbord, tout en respectant les marques de parcours qui les séparent de la ligne d'arrivée.





IPE 12

RUN 1 IRUS-Bouée rouge Logoden (un tour : 2.5 M)

Le parcours compte 3 tours

Ligne de départ (art.11.2 des I.G.C. et des IPE)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (art. 11.2 des IPE)

Contourner l'ile d'Irus en la laissant à tribord

* Porte entre la bouée latérale rouge Logoden, mouillée près de la pointe d'Arradon, à laisser à tribord et un bateau du Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON à bâbord (fin d'un tour)

Ligne d'arrivée : (art.14 des I.G.C. et des IPE)

Attention : cette ligne d'arrivée ne peut être franchie qu'après avoir effectué 3 tours.

IPE 13

RUN 2 Bouée verte Pirenn-Bouée rouge Logoden (un tour : 1 M)

Le parcours compte 3 tours

Ligne de départ (art.11.2 des I.G.C. et des IPE)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (art. 11.2 des IPE)

Contourner la bouée latérale verte Pirenn, en la laissant à tribord

* Porte entre la bouée latérale rouge Logoden, mouillée près de la pointe d'Arradon, à laisser à tribord et un bateau du Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON à babord (fin d'un tour)

Ligne d'arrivée : (art.14 des I.G.C. et des IPE)

Attention : cette ligne d'arrivée ne peut être franchie qu'après avoir effectué 3 tours.

IPE 14

RUN 3 Bouée verte Drenec-Bouée rouge Logoden (un tour : 2.3 M)

Le parcours compte 3 tours

Ligne de départ (art.11.2 des I.G.C. et des IPE)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (art. 11.2 des IPE)

- * Contourner la bouée latérale verte Drenec en la laissant à bâbord
- * Porte entre la bouée latérale rouge Logoden, mouillée près de la pointe d'Arradon, à laisser à tribord et un bateau du Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON à tribord (fin d'un tour)

Ligne d'arrivée : (art.14 des I.G.C. et des IPE)

Attention : cette ligne d'arrivée ne peut être franchie qu'après avoir effectué 3 tours.

Raids Instructions Générales de Course édition 30-09-2018 page : 21 / 23





IPE 15

Ligne de départ (art.11.2 des I.G.C. et des IPE) devant le port d'Arradon

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (art. 11.2 des IPE)

Contourner la bouée latérale rouge Logoden en la laissant à bâbord

Passer dans la porte formée par le bateau comité et une bouée blanche DECATHLON mouillée devant ARRADON

Contourner la bouée latérale rouge Logoden en la laissant à bâbord

Ligne d'arrivée : (art.14 des I.G.C. et des IPE)

IPE 16 (réservée Diam 24)

Houa

Ligne de départ (art.11.2 des I.G.C. et des IPE)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (art. 11.2 des IPE)

Pointe Nord de l'Ile aux Moines (Le Trech') à bâbord.

Perches vertes des réchauds, au Nord Ouest de l'Île-aux-Moines, à bâbord.

- *Porte mouillée devant le mole de Port Navalo : entre une bouée conique jaune, marquée Blanc, à tribord et un bateau du Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON à bâbord
- *Roche la vieille à contourner en la laissant à bâbord . A l'aller comme au retour, il est interdit de naviguer dans la zone conchylicolle définie par les marques cardinales.
- *Pointe Sud de l'Île aux Moines (Penhap) à bâbord
- * Bouée Roche Colas à bâbord
- *Bouée latérale verte de Pirenn à laisser à tribord.
- *Bouée latérale rouge Logoden à laisser à tribord
- *Bouée cardinale Boëdic à contourner en la laissant à bâbord

Ligne d'arrivée : (art.14 des I.G.C. et des IPE)

Remarque:

Raids Instructions Générales de Course édition 30-09-2018 page : 22 / 23





Si le bateau du Comité de Course situé à côté du mole de Port Navalo arbore un **pavillon O**, ceci signifie : « la Roche LA VIEILLE n'est plus à respecter comme marque de parcours ». C'est à dire que les bateaux vont directement à la ligne d'arrivée en laissant l'Île aux Moines à bâbord, tout en respectant les marques de parcours qui les séparent de la ligne d'arrivée.

page: 23/23